

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020

Le 13 octobre 2020 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 6 octobre 2020

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Gusmini Christian, Hocq Catherine, Musy Thomas, Quiles Alexandra, Amandine Valente, Marie-Christine Varnier

Membre absent excusé : Jacky Morice,

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

La commission de la Salle des fêtes demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour une délibération concernant le tarif de location pour les associations.

De même pour la commission communale des impôts Directes et la commission communale du contrôle des listes électorales.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

➤ **Compte rendu :**

Lecture du compte rendu du précédent Conseil par Monsieur Michel REYNAUD

Le compte rendu est approuvé.

➤ **1 – Transmission des documents par voie électronique pour contrôle de la légalité**

La préfecture de l'Isère a rappelé l'obligation de transmission des actes des collectivités au représentant de l'Etat dans les départements en invitant à adhérer au dispositif de transmission par voie dématérialisée. (Délibérations et certains arrêtés envoyés précédemment par la poste pour contrôle de la légalité).

Cette transmission se fera par voie électronique via la plateforme dématérialisée dénommée «@ctes »

Les collectivités pour se raccorder doivent respecter les étapes suivantes :

- L'assemblée délibérante doit préalablement autoriser le Maire à engager la procédure permettant la sélection d'un opérateur de télétransmission et à signer la convention @ctes.
- La collectivité devra ensuite choisir l'opérateur de télétransmission homologués pour le système d'information @ctes
- Afin de raccorder la commune à @ctes pour la télétransmission de l'ensemble des actes il faudra accomplir les démarches pour signer une convention avec la Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

➤ 2 – Adhésion COS 38 (Comité des œuvres sociales)

Comme nous l'avions précédemment évoqué durant le mandat précédent, l'obligation à chaque collectivité de mettre en place un dispositif d'action sociale au profit des agents.

Considérant les articles suivants :

*article 71 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

*article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le Comité des Œuvres Sociales de l'Isère (COS 38) déjà bien ancré dans notre territoire semble le plus approprié. Exemple de cotisation pour 1 000.00€ 0.1% pour l'agent et 0.9% pour la collectivité soit une cotisation totale de 10€ pour 1 000€.

Il convient de délibérer pour cette proposition

Adopté à l'unanimité.

➤ 3 – Décision modificative

Suite à l'achat d'un ordinateur portable, et de l'augmentation des indemnités des Elus ainsi que divers changement de compte préconisés par la Trésorière, il convient de procéder à une Décision Modificative du Budget selon modèle ci-dessous.

CREDITS A TRANSFERER					
Section	Chap.	Art.	OP.	OBJET	Montant
I	021	2188	10021	Equipement mobilier	-299.99€
I	021	2188	10007	Achat matériel informatique	299.99€
Section	Chap.	Art.	OP.	OBJET	Montant
F	11	627		Frais bancaire	100.00€
F	65	6531		Indemnités Elus	4 500.00€
F	65	6533		Caisse retraite Elus	200.00€
F	65	6535		DIF Elus	100.00€
F	65	6548		Autres contributions	2 600.00€
F	11	615228		Autres bâtiments	-7 500.00€
TOTAL					0€

➤ **4 - Rénovation de la salle des mariages et entrée de la mairie**

Monsieur le Maire propose de rénover la salle des mariages ainsi que les halls d'entrée (secrétariat et appartements). Monsieur le Maire se charge de demander un devis à l'Entreprise CLEMENT DECORS, Monsieur Alain FOREST demande à l'entreprise SOUBEYRAND et Monsieur Yves CHABOUD à l'entreprise Chevallier.

Monsieur Yves CHABOUD propose également de prévoir le changement du mobilier tables et chaises, éventuellement récupérer la grande table du point lecture.

Madame Sylvianne RIVOIRE transmet l'idée de la secrétaire de mettre une partie vitrée sur la porte d'entrée du secrétariat. Monsieur Alain FOREST rappelle qu'il avait été précédemment évoqué l'ajout d'une porte en bas de l'escalier qui mène à l'appartement. Monsieur Yves CHABOUD soulève le problème de l'accessibilité aux personnes handicapées et après examen pense que la porte si elle doit être changée devra être faite sur mesure. Un autre examen sera demandé à un artisan sur la faisabilité d'une adaptation de l'existant.

Madame Marie-Christine VARNIER demande sur quelle ligne de budget seront les travaux et si ce sera sur cette année. Monsieur Michel Reynaud répond que la ligne existe déjà et sera reconduite sur 2021.

Madame Alexandra QUILES demande si les mariages ne pourraient pas se faire plutôt dans la salle des fêtes. Monsieur Alain FOREST précise qu'il y a obligation d'effectuer la cérémonie en présence du portrait du Président et de la Marianne emblème de la République et dans une salle réservée à cet effet sauf dans certains cas exceptionnels par demande de dérogation auprès du Procureur de la République du Tribunal d'instance.

Monsieur Alain FOREST rappelle qu'un devis doit être également demandé pour la lasure des portes de l'église.

➤ **5 – Point sur les appartements de la Mairie**

L'appartement rénové est loué à Monsieur GIRERD depuis le 1er septembre. Tout fonctionne, si ce n'est quelques adaptations pour l'électricité.

Monsieur FOREST signale que pour l'autre appartement il persiste des problèmes d'évacuation, installation à faire vérifier.

Changement de la chaudière à gaz de l'appartement de la cure. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PRIM JOREX, leur devis étant plus avantageux et leur délai d'intervention plus rapide (deux jours).

➤ **6 - Salle Socio Culturelle:**

Le tarif proposé aux associations pour des activités régulières et appliqué depuis la rentrée 2019 est reconduit.

Le conseil adopte à l'unanimité le tarif pour activités régulières de 5€ de l'heure.

➤ **7- Commission communale des impôts directs**

Commission communale des impôts directs : le service des impôts nous demande d'établir une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants. Les membres du Conseil Municipal proposent une liste d'habitants qui seront contactés pour acceptation avant que cette liste ne soit envoyée au service des impôts qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants. Le nombre de noms proposés précédemment n'étant pas suffisant.

➤ **8- Commission communale de contrôle des listes électorales**

Nous devons désigner des volontaires pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales, qui se réunit avant chaque élection pour le contrôle des listes en cas de litiges.

Cette commission étant constituée de trois personnes :

1 représentant de la commune : parmi les conseillers

1 représentant de l'état : parmi les électeurs de la commune

1 représentant du Tribunal : parmi les électeurs de la commune

Questions diverses

Fibre optique : Michel Reynaud informe que la date des travaux de branchement prévu pour fin 2022 n'est toujours pas arrêtée.

Il informe le Conseil que la Mairie a reçu une proposition du Conseil Général pour l'installation d'une antenne afin d'augmenter le débit de 4 Giga à 35. Des précisions seront apportées après rencontre avec le responsable pour le prochain Conseil.

Voierie : le goudronnage a été réalisé impasse de Pierre-grosse reste les emplois. Le Conseil Départemental doit nous accorder une subvention d'un montant de 2 900 Euros.

Michel Reynaud rapporte que la S.P.A. est venu récupérer deux chiens laissés sans soins réguliers pour être replacés dans des familles.

Explore Game :

Christian Gusmini relate sa rencontre avec les organisateurs.

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné propose la création d'un jeu d'exploration à base d'énigmes avec smartphone depuis le chemin du Cruy jusqu'au Sacré-Cœur et redescente par le chemin derrière la maison Rivoire.

Cette opération permettra de classer le chemin du Cruy au PDIPR.

Le nettoyage des chemins et la sécurisation du passage près de la cascade est à réaliser par la commune, Christian Gusmini et Michel Reynaud propose un chantier bénévole à prévoir pour le printemps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h 10